

ASSOCIATION DES AMIS DE L'AERIUM D'ARES

Rue Jean Templier - Ancienne Gare
B.P. 15
33740 ARES

C.C.P. BORDEAUX 420687 M

Tél. 56.60.33.65

ARES, le 23 octobre 1995

Monsieur Pierre CONSIGNY

Président de la Croix Rouge Française

1 place Henry Dunant

75384 PARIS CEDEX 08

AR

Monsieur le **PRESIDENT**,

Lors de votre venue à ARES le 17 octobre 1995, vous avez forcément remarqué un groupe d'Arésiens représentant les "4A", qui ont tenu, par leur présence calme mais déterminée, à vous manifester leur préoccupation pour le devenir de l'Aérium.

Vous devriez, Monsieur le **PRESIDENT**, venir à ARES plus souvent; en effet, grâce à vous l'Aérium a été nettoyé, aéré...

Certes, nous aurions préféré qu'en cette journée mondiale contre la misère, y soient accueillis des enfants défavorisés plutôt qu'un milliardaire et des personnalités!

Nous avons été scandalisés par la désinvolture de Monsieur Paul Annick WEILLER vous recevant en grand seigneur dans votre Aérium, comme s'il en était le maître.

Nous tenons à vous redire notre inquiétude et notre indignation face à l'abandon de l'Aérium et surtout face aux agissements répétés de l'Association des Amis de la Fondation WALLERSTEIN visant à annexer l'Aérium à la clinique (alors qu'ils ont des statuts très différents):

- projet d'extension de l'hôpital dans les locaux de l'Aérium en 1990 (cf. jugement en appel du référé Croix Rouge Française contre l'Association des Amis de la Fondation WALLERSTEIN du 27 novembre 1990, page 5 alinéa 3)

- pose de panneaux "Croix Rouge Française, Centre Médico-Chirurgical" tout autour de l'Aérium (voir photo ci-jointe)

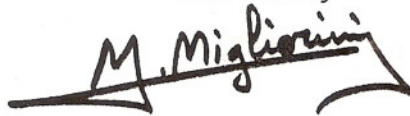
- conclusions de l'Association des Amis de la Fondation WALLERSTEIN (juin 1995) pour l'appel du procès François DU PLESSIS contre l'Association des Amis de la Fondation WALLERSTEIN (page 19 alinéa 4), où elle semble décider de l'avenir de l'Aérium sans l'accord de la Croix Rouge Française, alors qu'elle n'en est qu'occupant sans titre.

.../...

Nous espérons que, maintenant que vous avez découvert l'Aérium, vous comprendrez mieux pourquoi nous restons attachés à la sauvegarde du site, et à la réouverture de ce bâtiment dans un but social.

Dans l'attente que vous nous informiez des décisions prises par la Croix Rouge Française concernant l'Aérium (comme vous nous l'écriviez dans votre lettre 95/223 du 24 avril dernier), nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau,
pour le Président,
le Secrétaire,



Michel MIGLIORINI

- P.J. : - page 5 du jugement du 27 novembre 1990
- page 19 des conclusions de Maître CHAMBOLLE (juin 1995)
- photographie d'un panneau sur le domaine de l'Aérium

NB: Copie au Comité Départemental de la Croix Rouge Française à BORDEAUX.